

SARL LEXMENSA
Avocats
3 Rue de la Résistance - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél. : 04.77.32.79.47
Mail : contact@lexmensa.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'un appartement et d'une cave à SAINT-ETIENNE (42100)

• Sur la Commune de SAINT-ETIENNE (Loire – 42100), au sein d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété situé 3 Rue des Verriers, et cadastré Section LO n°123, les lots de copropriété suivants :
• **Le lot n°103 :**
Au niveau – 1 : Une cave de 11.80 m²,
Et les 1/1000èmes des parties communes générales
• **Le lot n°112 :**
Au 1^{er} étage : un appartement de 34.50 m², comprenant une pièce à vivre avec coin cuisine, une chambre, une salle de douche et un W.C.
Et les 36/1000èmes des parties communes générales
Suivant règlement de copropriété et état descriptif de division publié au service de la publicité foncière de SAINT-ETIENNE (1er bureau) le 4 décembre 1987, Volume 3457 n°22, ayant fait l'objet d'une attestation rectificative publiée le 30 mars 1988, Volume 3532 n°1
• Les biens semblent actuellement inoccupés.
• L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute éventuelle location ou occupation sans recours aucun contre le vendeur poursuivant la vente.

MISE A PRIX : 12 000 euros plus frais et charges

ADJUDICATION fixée le Jeudi 15 octobre 2026 à 14 heures

à l'audience des adjudications du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE (42000)
Place du Palais de justice

A la requête de :
Le SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de l'immeuble situé 3 Rue des Verriers à 42100 SAINT-ETIENNE, agissant par son syndic, la SAS IMMO DE FRANCE FOREZ VELAY, au capital de 3 500 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 305 934 960, dont le siège social est sis 47 Rue de la Montat à SAINT ETIENNE (42000), ou elle est représentée par son Président en exercice domicilié en cette qualité au dit siège,
• Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE ou en l'étude de la SARL LEXMENSA, Avocats à SAINT-ETIENNE.
• Les visites auront lieu **le Vendredi 2 Octobre 2026 de 11 heures à 12 heures** par l'intermédiaire de l'étude JURIKALIS, Commissaires de justice à SAINT-ETIENNE.
• Les enchères doivent être obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de SAINT-ETIENNE.

Une question ?

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30
ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

PATRICIA VERNIER - DUFOUR
Avocat
26 Rue Ronchaux
25000 BESANCON

MAISON POULA

Société Civile Immobilière
Capital social 1 000 Euros
14 La Montagne
25650 GILLEY
SIREN 919 929 976

TRANSFERT DU SIÈGE

Le 24 Juillet 2026, les associés de la SCI MAISON POULA, réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé :
A la suite de la démission de Monsieur Bruno BOUCHER demeurant 181 Route de Cubusson à 42520 VERANNE, de nommer comme nouveau Gérant, pour une durée illimitée, Monsieur Tanguy MARGUET, demeurant 14 La Montagne à 25650 GILLEY.
De transférer le siège social de la Société initialement fixé 181 Route de Cubusson à 42520 VERANNE à 14 La Montagne, 25650 GILLEY.
L'article 4 des statuts et les DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES Deuxième partie des statuts ont été modifiés.
Radiation au RCS de SAINT-ETIENNE
Nouvelle immatriculation au RCS de BESANCON
Pour avis et mention

Par arrêté ministériel du 28 décembre 2025, le tarif annuel 2026 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,189 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.



Enquête publique

RELATIF AU PROJET DE REGLEMENTATION DE BOISEMENT DE LA COMMUNE D'ARCINGES

Dans le cadre de la mise à jour de la réglementation de boisement de la commune d'Arcinges, le projet de zonage et de contenu de la réglementation, validé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier, fera l'objet d'une enquête publique du mardi 15 septembre à 9h00 au samedi 17 octobre 2026 jusqu'à 12h00.

Cette enquête est ouverte par arrêté (AR-2026-07-161) du Président du Département de la Loire.

Monsieur Vincent ROGER, responsable du pôle urbanisme et aménagement du territoire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Lyon.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie d'Arcinges, mardi 15 septembre à 9h00 au samedi 17 octobre 2026 jusqu'à 12h00, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat. Ce dossier sera également consultable sur le site internet du département de la Loire pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : www.loire.fr/enquetepublieue.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie ou les adresser par courrier à l'attention du commissaire enquêteur (réglementation de boisement) — 55 Rue de la Mairie- 42460 ARCINGES ou les envoyer par voie électronique à l'adresse suivante : ep.rb.roger@loire.fr

Un poste informatique est mis à disposition au Département de la Loire, 22 rue Paul Petit, 42022 Saint Etienne, uniquement sur rendez-vous (04 77 12 52 31), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête comprend les pièces suivantes

- 1 : la délibération du Département prévue à l'article R.126-1 du Code rural et de la pêche maritime,
- 2 : un plan comportant le tracé du ou des périmètres délimités en application du deuxième alinéa de l'article R.126-3,
- 3 : le détail des interdictions et des restrictions de semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres,
- 4 : la liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans le ou les périmètres et de leurs propriétaires,
- 5 : le rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse,
- 6 : une note de présentation des éléments requis au titre de l'article R.123-8 du code de l'environnement.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Arcinges pour recevoir les observations

- le mardi 15 septembre 2026 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 1er octobre 2026 de 17h00 à 20h00
- le samedi 17 octobre 2026 de 9h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée par le public à la mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, ainsi que sur le site du département à www.loire.fr/enquetepublieue, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie de ce rapport pourra être obtenue auprès du Département de la Loire - PADD - DEEFA - Service Agriculture Agroalimentaire et Forêt (AAF) - 2 rue Charles de Gaulle - 42022 SAINT ETIENNE Cedex 1.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de Madame Lucie MORIN - Département de la Loire - PADD - DEEFA - Service AAF - 2 rue Charles de Gaulle - 42022 ST ETIENNE Cedex 1 - tél :04 77 43 71 20



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 novembre 2020,

Madame Marguerite Marie Antoinette FORESTIER, en son vivant retraitée, demeurant à ROANNE (42300) 15 rue de l'abbé Goulard.

Née à BOURG-DE-THIZY (69240), le 26 janvier 1926.
Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à ROANNE (42300) (FRANCE), le 4 novembre 2025.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Virginie VIAL,

notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée " Virginie VIAL et Emilie RIGNAUX, notaires associés ", titulaire d'un office notarial à ROANNE, 45 quai Commandant Lherminier, le 2 avril 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Virginie VIAL, Notaire à ROANNE (42300) 45 Quai Commandant Lherminier, référence CRPCEN : 42089, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de ROANNE (42300) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

STANDEO

Avis de constitution

Par acte SSP du 10/07/2026, il a été constitué une SASU dénommée:

Standéo
Siège social: 83A rue des Alliés 42100 Saint-Etienne

Capital: 1.000 Euros

Objet: Prestation de services de conseil, d'agencement et d'organisation de foires, de salons d'exposition et toutes activités se rattachant à l'objet social

Président: Monsieur Mohammed MAATAOUI demeurant 9 rue Paul LANGEVIN 42100 Saint-Etienne

Durée: 99 ans à compter du 10/07/2026
L'immatriculation au RCS de Saint-Etienne

SCI LES ORANGETTES

Société Civile Immobilière
au capital de 4.573,46 €
16 Rue Brison - 42300 ROANNE
417 945 516 RCS ROANNE

Modification de la durée

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2026, l'AGE a décidé de proroger de 50 ans la durée de la Société, soit jusqu'au 13 juillet 2076, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Ancienne mention: 50 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Nouvelle mention: prorogée de 50 ans jusqu'au 13 juillet 2076.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de ROANNE.



ANNONCES LÉGALES

Une question ?

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30

ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil -
Article 1378-1 Code de
procédure civile - Loi n°
2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 avril 2022,

Madame Andrée Jeannine Salichon, retraitée, veuve de M. Georges Simon Bissardon, demeurant à Firminy (42700) 18 rue de Chanzy.

Née à Fraisses (42490), le 15 décembre 1931.

Décédée à Firminy (42700), le 30 juin 2026.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Lucas Marcoux, notaire à Firminy (Loire) 10, rue du Pont Noir, le 28 juillet 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Marcoux, notaire à Firminy, n° CRPCEN : 42012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Saint-Etienne de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

MAISON GRISARD

SAS au capital de 7622,45 €
10 Avenue Centrale
42300 ROANNE
413 189 341 RCS ROANNE

AVIS DE MODIFICATION

Le 03.08.2026, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Christophe GRISARD de ses fonctions de Président et a nommé en remplacement la SARL Florent Réthoré Conseil, 192 Chemin de Montliger 69490 St-Romain-de-Popey, 952 680 718 RCS Villefranche-Tarare.

Suite des annonces légales en page 28



ANNONCES LÉGALES



Rapidité, simplicité, efficacité
à votre disposition 24h/24

Une seule adresse : **www.paysansdelaloire.fr**





SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3, L.143-7-2 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, substitution ou échange tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 42 26 0125 01 : superficie totale : 8 ha 13 a 25 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : MONTAGNY (8 ha 13 a 25 ca) - 'LA GOUTTE' : A-350-351. Zonage : A, N. Occupation : Libre

AS 42 26 0144 01 : superficie totale : 3 ha 85 a 63 ca dont 18 a 25 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : LA VERSANNE (3 ha 85 a 63 ca) - '244 CHE DU MOULIN DE LA BIOUSSE' : A-475 - 'BOIS MAUPEU' : A-292 - 'LA BIOUSSE' : A-466-468-469-470-471-472-473-474-476. Zonage : A. Occupation : Occupée pour partie

AS 42 26 0139 01 : superficie totale : 2 ha 69 a 31 ca dont 40 a 82 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-BARTHELEMY-LESTRA (2 ha 69 a 31 ca) - 'A Roty' : C-268-269 - 'La Perche' : C-272-273-274-275-276. Zonage : A, N. Occupation : Occupée pour partie

AO 42 26 0086 01 : superficie totale : 1 ha 85 a 75 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-JUST-EN-CHEVALET (1 ha 85 a 75 ca) - 'CHEZ RIVAUD' : G-87-106-512. Zonage : RNUu. Occupation : Libre

AS 42 26 0141 01 : superficie totale : 3 ha 22 a 41 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans. Parcellaire : CHAZELLES-SUR-LYON (3 ha 22 a 41 ca) - 'LA PRIVASSIERE EN BAS' : E-12-25-26-27-931-932. Zonage : A. Occupation : Libre

APPEL À CANDIDATURE
pour la location de bien à vocation agricole

Articles L.143-3, R.142-3 et L.141-1, II, 4° du Code rural et de la pêche maritime
La Safer Auvergne-Rhône-Alpes propose la location des biens fonciers ci-dessous désignés.

IL 42 26 0023 01 : superficie totale : 2 ha 85 a 51 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-BARTHELEMY-LESTRA (2 ha 85 a 51 ca) - 'L'ORME' : C-50-51. Zonage : A.

IL 42 26 0029 01 : superficie totale : 45 a 95 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-BARTHELEMY-LESTRA (45 a 95 ca) - 'LES CHAIRS' : A-57. Zonage : N.

IL 42 26 0030 01 : superficie totale : 84 a 86 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-BARTHELEMY-LESTRA (84 a 86 ca) - 'LE BOURG' : A-1061. Zonage : N.

IL 42 26 0031 01 : superficie totale : 12 ha 50 a 09 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-BARTHELEMY-LESTRA (12 ha 50 a 09 ca) - 'CHEZCHOUZY' : B-44-46-48-56-57-60-61-63-65-702 - 'LA MOLLIERE' : B-236-237. Zonage : A, N.

IL 42 26 0024 01 : superficie totale : 2 ha 82 a 12 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-BARTHELEMY-LESTRA (2 ha 82 a 12 ca) - 'LA MOLLIERE' : B-725-727-729-910-913. Zonage : A.

IL 42 26 0028 01 : superficie totale : 76 a 66 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-BARTHELEMY-LESTRA (76 a 66 ca) - 'LE BRET' : B-355. Zonage : A.

IL 42 26 0026 01 : superficie totale : 51 a 65 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-BARTHELEMY-LESTRA (51 a 65 ca) - 'LES CHAIRS' : A-58-684. Zonage : N.

IL 42 26 0027 01 : superficie totale : 82 a 61 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-BARTHELEMY-LESTRA (82 a 61 ca) - 'LES FAYETTES' : B-365. Zonage : A.

IL 42 26 0022 01 : superficie totale : 25 ha 75 a 89 ca dont 74 a 78 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-BARTHELEMY-LESTRA (16 ha 54 a 84 ca) - 'GRANDS CHAMPS' : A-78-79-80-81 - 'LES CHAIRS' : A-50-51-53-56-60-64-66 - 'LES TOURNELLES' : A-48-49-845. SAINT-MARTIN-LESTRA (9 ha 21 a 05 ca) - 'BOUCHALA SUD OUEST' : AH-84-85-86-97-102-103-104 - 'LES GRANDES TERRES SUD' : AW-1. Zonage : SAINT-BARTHELEMY-LESTRA : A, N - SAINT-MARTIN-LESTRA : ZnC.

IL 42 26 0025 01 : superficie totale : 4 ha 88 a 40 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-BARTHELEMY-LESTRA (4 ha 88 a 40 ca) - 'LA MOLLIERE' : B-260-261-262-656-657. Zonage : A.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **05/09/2026** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <https://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Tél. 04 77 91 14 20 ou auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/08/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : BOUA RENOVATION

Forme : SASU
Capital social : 200 €

Siège social : résidence de gier, 16 K rue du bearn, 42800 RIVE DE GIER

Objet social : Travaux de peinture intérieur et extérieur, ravalement de façades, rénovation intérieur et extérieur de bâtiments, décoration intérieure, pose de revêtement de sols et murs, travaux de plâtres, enduits et préparation des supports, achat, vente et fourniture de matériaux et équipements se rapportant à ces activités

Président : M. Maroin BOUA demeurant résidence de gier, 16 K rue du bearn, 42800 RIVE DE GIER

Clause d'agrément : Tant que la société demeure unipersonnelle, les transmissions d'actions sont libres. en cas de pluralité d'associés, les actions demeurent librement cessibles.

Clause d'admission : Tout associé à le droit de participer aux décisions collectives. chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-ETIENNE

ANNONCES LÉGALES

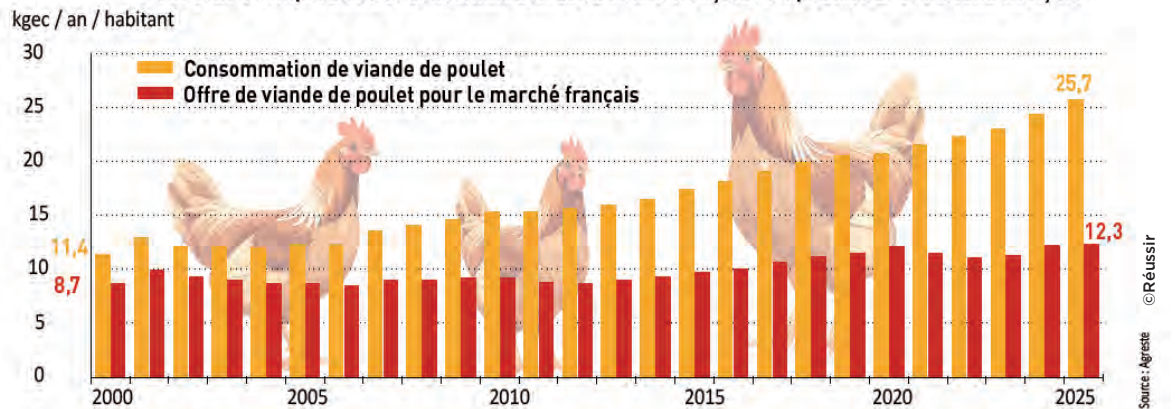
➔ Une question ?

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30

ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

Poulet : les abattages progressent moins vite que la consommation en 2025

Évolution comparée de la consommation et de l'offre française de poulet sur le marché français



Dans une synthèse publiée le 8 juillet, le service de statistique du ministère de l'Agriculture (Agreste) constate que, sur le territoire français, les abattages de poulets ont à nouveau en 2025 progressé moins vite que la consommation qui s'accélère et pourrait dépasser celle du porc d'ici 2030. En 2025, la consommation apparente de viande de poulet

+ 5,6 %
Augmentation de la consommation de viande de poulet en 2025

a augmenté de 5,6 %, après une hausse de 6,2 % l'année précédente, soit des niveaux bien supérieurs au taux de croissance annuel de 2,2 % constaté entre 2000 et 2006. Face à cette consommation dynamique, les abattages de poulets (en têtes) sont en hausse de 2,8 % sur un an (sans effet notable de l'influenza aviaire), après une hausse de 7 % en

2024. En volume, les abattages de poulets augmentent de 4,4 % sur un an. La tendance est ancienne ; entre 2000 et 2025, l'offre de viande de poulet disponible sur le marché français progresse en moyenne de 1,4 % par an, contre 3,3 % pour la consommation. Mais on observe un agrandissement de cet écart depuis 2021. Dans le détail, les analystes estiment que la progression de la production depuis 2000 a surtout reposé sur l'alourdissement des animaux (+ 0,9 % par an) plutôt que sur l'augmentation des effectifs abattus (+ 0,2 %).

M.R.

Très forte baisse attendue pour la récolte européenne de pommes

La production de pommes dans les principaux pays producteurs de l'UE devrait diminuer de 15,6 % par rapport à l'année dernière, pour s'établir à 9 496 047 tonnes, selon les estimations de l'Association mondiale des producteurs de pommes et poires (Wapa). Tous les principaux pays producteurs subissent un très fort recul. La Pologne perd près de 30 % de son potentiel à 2,665

1,162 Mt
Production de pommes estimée pour 2026 en France

millions de tonnes. Avec une production estimée à 2,269 millions de tonnes (- 2,2 %), l'Italie limite les dégâts. La France accuse une perte de 24,2 % à 1,162 million de tonnes. La baisse de récolte observée dans l'UE se retrouve également ailleurs dans l'hémisphère Nord, notamment au Royaume-Uni, aux États-



© Shutterstock

La France accuse en 2026 une **perte de production de pommes** de 24,2 % à 1,162 million de tonnes.

Unis et en Inde. Les premières prévisions pour la Chine indiquent une stabilité par rapport à l'année dernière, tandis que la Turquie voit sa production se rétablir après les dommages subis l'an passé. En ce qui concerne les principales variétés, la production de golden delicious devrait reculer de 11,1 % pour atteindre

1 809 982 tonnes. La production de gala, la deuxième variété la plus importante, devrait également reculer de 8,9 % pour s'établir à 1 362 797 tonnes, tout comme celles de la red delicious (- 5,3 % à 496 522 tonnes) et de l'idared (415 559 tonnes, - 19,7 %).

Actuagri